

Il insiste sur la nécessité de discuter cette question sur le fond. Là-dessus nous sommes d'accord avec lui, mais une condition indispensable à la discussion d'une question quelconque selon ses mérites, c'est de savoir en quoi cette question consiste en réalité. C'est précisément cette condition essentielle à laquelle le ministre ne s'est pas encore conformé. Il ne comprend pas la résolution qu'il appuie avec tant d'éclat. Il dit que j'impute au Gouvernement des intentions répréhensibles, et immédiatement après il reconnaît que je n'en ai rien fait; que j'ai admis dès le début que le Gouvernement n'entendait pas se prévaloir de l'existence de ce nouveau rouage pour des fins politiques. Ce que j'ai prétendu, c'est que l'organisme en question était conçu de façon à pouvoir facilement le faire servir à pareilles fins et j'ai ajouté que ce Parlement n'avait pas le droit d'adopter une mesure législative susceptible de donner lieu à pareille éventualité. Le ministre a-t-il protesté contre cela? Il n'en a pas dit un mot. C'est chose dont il n'est pas en mesure de se rendre compte. Il ne peut rien concevoir qui se rapproche d'une machine électorale,—d'une machine que l'on rencontre dans un milieu bien éloigné de celui dans lequel il a toujours vécu,—à tel point qu'il ne saurait entreprendre d'en discuter l'existence d'un côté ou de l'autre.

L'hon. M. LAPOINTE: Du calme, mon ami.

Le très hon. M. MEIGHEN: Le ministre de la Justice a-t-il dit qu'il était fier de sa machine?

L'hon. M. LAPOINTE: Non.

Le très hon. M. MEIGHEN: Une presse sympathique lui reconnaît le mérite de s'en être vanté, et en agissant ainsi il parlerait avec une sincérité que j'approuverais beaucoup plus que ses observations de cet après-midi.

L'hon. M. CANNON: Elle paraissait fonctionner à merveille hier.

Le très hon. M. MEIGHEN: De quoi voulez-vous parler?

L'hon. M. CANNON: De notre machine.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je range le solliciteur général dans la même catégorie que le ministre des Chemins de fer, et je demande à la Chambre: Les jugeriez-vous hommes à ne pas se servir d'une machine électorale? Consentiriez-vous à charger, soit le solliciteur général ou le ministre des Chemins de fer, du maniement de cet ensemble

qui constitue une machine électorale prête à mettre en marche au moindre avis?

L'hon. M. CANNON: Je ne me suis jamais servi d'une dépêche chiffrée en temps d'élection.

Le très hon. M. MEIGHEN: Ni moi non plus; et je n'ai jamais lancé pareille imputation contre un autre lorsque je n'avais pas de preuves à l'appui. Je renvoie au solliciteur général cette insinuation et j'ajouterai que chaque fois qu'il se présente devant la Chambre et s'offre en spectacle comme l'a fait son collègue le jour où ce dernier produisit cette dépêche ici et ne put en prouver l'authenticité, je le prends en pitié et je crois que le temps est à peu près venu où il devrait se retirer de la vie publique. Mais, à certain point de vue, la défaite de l'ancien ministre à ce moment-là était encore plus honorable que l'insinuation de son successeur aujourd'hui.

Le ministre dit: Si la commission offrait assez de garanties pour acheter les terrains, pourquoi ne ferait-elle pas aussi honnêtement les réductions de prix jugées convenables?

L'hon. M. DUNNING: Elle est chargée des négociations.

Le très hon. M. MEIGHEN: Très bien. Je cherche à expliquer ce point de la question, mais je n'arrive pas à me faire comprendre du ministre. Je vais encore essayer. A l'origine, la loi ne prêtait pas à des manœuvres politiques. Ses dispositions ne pouvaient faciliter l'emploi du vétéran comme un agent électoral, ni permettre de faire une pression sur lui. Cette loi ne donnait aucun moyen au ministre chargé de l'exécuter ou de s'en faire un outil dans quelque but que ce soit.

L'hon. M. DUNNING: L'allégation du très honorable membre ne change rien au fait véritable. C'est une affirmation de sa part et rien de plus.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je vais donner la preuve de ce que j'affirme. Le ministre aurait pu le dire lui-même avant d'employer le langage que nous avons entendu de sa part tout à l'heure. La commission sous l'autorité du ministre achète des terrains pour les vétérans mais le ministre lui-même ne peut pas faire pression sur le colon à qui on la vend. Le texte de la loi ne lui donne pas ce pouvoir. J'invite le ministre à m'indiquer l'article qui conférerait un tel pouvoir. Il ne lui est pas loisible de tenter le colon par l'offre d'une récompense ni de le menacer en aucune façon.

M. YOUNG (Weyburn): Et que dites-vous du propriétaire du terrain?